

-1- Objet

Nicolas Delpéch / Coach in Box est une profession libérale, prestataire de services qui dispense des cours de sport, renforcement musculaire et de préparation physique dirigés avec des professeurs diplômés. Après avoir été informé de l'ensemble des prestations, et avoir effectué une visite des locaux, l'adhérent déclare souscrire un contrat d'adhésion nominatif et incessible avec Nicolas Delpéch / Coach in Box.

-2- Règlement intérieur

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché, et ce, à la signature avec Nicolas Delpéch / Coach in Box.

-3- Accès

L'accès à l'établissement, réservé aux personnes majeures, sauf dérogation et lors des cours « enfants », se fait sous contrôle d'accès mis en place par le club. Le contrat de membre permet un accès limité aux installations uniquement lors des séances d'entraînement en groupe, lors des rdv avec un coach pour ses séances personnelles. La qualité de membre n'est acquise qu'après signature du contrat d'adhésion et des conditions générales, ainsi que sur présentation d'un certificat médical de non-contradiction au sport et renforcement musculaire et d'un rib.

Nicolas Delpéch / Coach in Box se réserve le droit de modifier les horaires, les contenus ou de supprimer un cours selon les souhaits de la clientèle, des besoins de gestion ou de fonctionnement et au gré des saisons. L'établissement pourra être fermé au moins 8 jours en été pour congés annuels et une semaine entre Noël et nouvel an. L'adhésion donne accès à la partie Soccer Park : vestiaires, douches, toilettes et accueil.

-4- Durée

Le présent contrat est conclu pour une période indéterminée renouvelable mensuellement (trimestriellement ou annuellement) par tacite reconduction, par périodes successives d'un mois (d'un trimestre ou d'une année). Toutefois chaque partie peut y mettre fin sans indemnité. Pour mettre un terme au contrat, aucun préavis n'est nécessaire, il suffit de le signaler à Nicolas Delpéch / Coach in Box. La société Nicolas Delpéch / Coach in Box se réserve le droit de résilier une adhésion, s'il apparaît qu'un événement non conforme au règlement intérieur ou aux conditions générales est relevé (vol, fraude, tentative de fraude ou attitude, tenue ou comportement contraire aux bonnes mœurs ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'établissement ou à la sécurité et au bien être des usagers). En cas de souci médical de plus de 3 semaines, l'abonnement sera prolongé de la durée de cette période d'absence.

-5- Paiement

Le règlement des cotisations par prélèvement s'effectue par prélèvement mensuel/trimestriel ou annuel automatique à partir de la date de signature et ce de date à date. En cas de changement de domiciliation bancaire, l'adhérent doit remplir une nouvelle demande de prélèvement et remettre un nouveau RIB. Pour les abonnements sans prélèvement et pour les packs, le paiement se fait en espèces, chèque ou par internet sur le site www.coachinbox.net (avec un droit de rétractation de 14 jours pour ce dernier)

-6- Tarifs

Nicolas Delpéch / Coach in Box se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Il s'engage à observer un préavis à toute modification tarifaire, d'une durée de 3 mois. Toute modification de tarif sera notifiée par affichage au club ou par mail.

Le coût de réabonnement (si vous avez stoppé votre adhésion par prélèvement) est de 100€.

-7- Accès internet + Réservation des cours

A votre inscription, il vous sera donné un code et mot de passe pour accéder à la partie réservation des cours. La réservation des cours est obligatoire par le site internet (www.coachinbox.net) ou par l'application dédiée (deciplus).

-8- Casiers

La société Nicolas Delpéch / Coach in Box met à disposition de l'adhérent des casiers individuels fermés à clés ; leur utilisation est limitée à la durée de la séance d'entraînement. Ces casiers ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique, l'adhérent reconnaît avoir été informé du risque encouru de laisser tout objet dans les vestiaires/douches.

-9- Organisation des abonnements, des packs de séances et de la cagnotte

Votre abonnement pour le team training vous permet de bénéficier d'un accès illimité aux séances proposées durant la semaine, mais il est non cessible. Par contre, l'arrêt de votre abonnement met fin à votre accès à votre club, à votre compte client.

Les séances de vos packs restent sur votre compte jusqu'à son utilisation et n'ont pas de date de validité. Elles ne peuvent être remboursées mais peuvent être cédées si vous ne souhaitez plus les utiliser.

Pour le small group et le coaching solo, une cagnotte sera mise en place. Une cagnotte est une somme versée sur votre compte qui est déduite selon les séances effectuées et son coût. Cette somme n'est pas remboursable.

-10- Obligation de l'adhérent

=> Remettre un **certificat médical** de moins d'un mois **avant la 1ère séance (même si c'est un essai)**, déterminant son « aptitude aux activités physiques et de renforcement musculaire ». L'adhérent s'engage à respecter les recommandations et restrictions prescrites dans son certificat médical et s'orienter (sur notre conseil) vers les activités et exercices non contre-indiqués. L'adhérent s'engage à fournir un certificat médical tous les ans à la date anniversaire de son contrat.

=> **Se changer uniquement dans les vestiaires**. Sacs interdits dans les salles de sport.

=> **Porter des chaussures de sport propres et non marquantes. Avoir revêtu une tenue de sport propre et correcte**

=> **Faire une déclaration d'accident** écrite auprès du personnel d'accueil avant de quitter l'établissement en cas d'accident engageant la responsabilité de ce dernier..

=> **Alerter les secours** immédiatement en cas d'accident dont il serait témoin.

=> **Ranger le matériel** après utilisation.

-11- Loi informatique et libertés

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, lui donne un droit de rectification et d'opposition aux données du dossier. Sauf avis contraire de sa part, ces données pourront être exploitées par Nicolas Delpéch / Coach in Box.

Paraphe :